



**Saison 2012**

Présents : Christophe BOTTA, Raphaël SCIPION, Benjamin DUCREAU, Agnès DU CHAFFAUT, Vincent BONDIL, Lucie MOUTONNET, Sandrine MACCARIO, Louis-Marie AVELINE, Rose-Marie GARCIN, Luc COURTIL, Noline MAROIS

Excusés : Cyril BLANC, Julien CARIMENTRAND, Eric LECRU, Clotilde FAUVEL, Nadia GAYDON, Arielle BARDOUIN, Véronique BLANC, Amélie ARNOUX, Raphaëlle JORGENSEN, Bruno CARRON

### **Ordre du jour :**

- participation des producteurs, fréquentation, pérennité du marché
- lien avec le Var
- gamme du marché
- affichage
- animations
- matériel
- révision de la charte
- dépôt de la marque
- élargissement : lieux, producteurs et modalités ?

Suivi à midi d'un repas fermier en commun

### **Participation des producteurs :**

Les participants sont globalement très satisfaits des marchés et du chiffre d'affaire réalisé.

### **Lien avec le Var :**

Lucie Moutonnet présente les Marchés des Producteurs de Pays :

12 marchés festifs à la journée avec un repas le midi, ainsi que certains le soir. Les artisans sont acceptés en minorité (artisans de bouche et de table).

Noline ajoute que cette marque est gérée par la chambre d'agriculture du Var, le 04 n'ayant pas souhaité adhérer aux MPP, en raison d'un problème de redondance avec les marchés aux saveurs.

Lucie voudrait proposer une réciprocité entre le 04 et le Var. Elle est d'accord pour se soumettre aux règles du 04 et dans le Var, les producteurs qui souhaitent participer au MPP se soumettront aux règles du Var.

Luc ajoute que les élus du PNRV ont une réelle volonté de travailler avec les deux rives du Verdon pour les marchés.

Mais il rappelle le concept des marchés des paysans du Verdon : un lieu sur un terrain agricole, une période en fin de journée, une durée, une gamme, et des agriculteurs uniquement.

Lucie précise que chaque participant sera sélectionné par le comité de pilotage.

La décision est prise d'intégrer Lucie Moutonnet sous les mêmes conditions que les adhérents Bienvenue à la Ferme 04 dès 2013, **sous réserve qu'une convention de partenariat soit passée entre Bienvenue à la Ferme Alpes Provence et Marchés des Producteurs de Pays du Var.**

**La charte des marchés est donc modifiée en ce sens** afin de pouvoir y inclure cette modification.

### **Gamme du marché :**

Il manque des fruits et légumes (plus que les frères Ducreau en régulier, et du bio en ponctuel).

Du poulet, des œufs et des jus de fruits : Lucie proposera du jus de raisin l'année prochaine.

Raphaël a parlé avec Jérôme Galvin qui pourrait être intéressé par les marchés

⇒ Nicole le rappelle.

Christophe connaît un nouveau producteur installé en poulet sur Estoublon qu'on pourrait contacter également.

⇒ il va lui en parler

Lucie propose d'en parler à Isabelle Ruffo, et sinon à Patrice Jalabert

⇒ Nicole peut également les contacter quand Lucie leur en aura parlé

Sur les marchés auxquels Bruno Carron ne participe pas, Rose-Marie demande si elle peut venir pour son safran et ses confitures.

⇒ Pas d'opposition, mais Luc souhaite en parler à Guy Monbel et le privilégier si ça l'intéresse car il est local

Il faut également proposer à Richard Rippert pour le miel, notamment à Ste Croix du Verdon.

### **Dépôt de la marque :**

Les élus du Parc Naturel Régional du Verdon sont d'accord pour financer le dépôt. Vincent Bondil se demande si cela ne risque pas de figer la charte, mais nous ne sommes pas obligés de la déposer avec. L'idée sera de déposer le nom uniquement (sans logo et sans charte) : MARCHES PAYSANS DU VERDON.

Mais Lucie Moutonnet évoque le risque si quelqu'un dépose un nom comparable mais sans charte, nous avons moins de moyens d'agir.

Raphaël demande aussi si ça ne risque pas de gêner le développement à l'extérieur du Verdon de nouveaux marchés. L'idée étant que ce n'est pas le rôle des producteurs du Verdon de se déplacer hors du Verdon, mais plutôt que d'autres producteurs en créent ailleurs.

Luc propose qu'on se laisse un temps de réflexion, et que **suite à une validation par mail, il dépose la marque avant la saison 2013**, sachant qu'il faut compter 5 mois de délais entre le dépôt et l'obtention de la marque.

### **Autres commentaires recueillis précédemment :**

*Bruno CARRON* : Quelques remarques : le temps à consacrer, affichage, mise en place, temps passé sur place est trop important pour le chiffre d'affaire effectué. Je pense que l'affichage est surdimensionné : un maximum de 10 affiches, bien placées, suffisent ; l'ouverture de 16h30/17h00 à 20h00/20h30, comme l'année d'expérimentation me paraît plus adapté, c'est la période où les gens venaient, touristes et locaux.

*Raphaëlle JORGENSEN* : J'étais satisfaite des 4 marchés auxquels j'ai participé. Bonne ambiance, juste un peu galère d'enlever les panneaux le soir quand on a surtout envie de rentrer chez soi, mais bon ce n'est pas si terrible quand on le fait à 2. Possibilité de mettre moins de panneaux mieux placés (et surtout placés chaque fois au même endroit, pour ne pas monter jusqu'en haut du village pour rien).

### **Affichage :**

Beaucoup de commentaires vont dans le sens de limiter l'affichage, pour les raisons suivantes :

- ça prend du temps
- c'est rébarbatif
- le garde champêtre de Moustiers trouve qu'il y en a trop, ce n'est pas esthétique
- il faut que ce soit un affichage temporaire, donc venir à l'avance, et désafficher de nuit
- les clients s'arrêtent souvent parce qu'ils passaient par là et pas forcément en ayant vu tous les panneaux
- il y a eu un jour sans affichage, et ils n'ont pas vu la différence d'affluence.

En revanche, il faut bien sûr conserver les affichages de parking, fléchage, le dépôt de la banderole. Luc ajoute qu'il faudrait plutôt **prendre le temps en début de saison d'aller voir tous les campings, office de tourisme et pédalos, et de leur donner des panneaux permanents.**

La nouvelle stratégie d'affichage est donc définie par Louis-Marie :

- La banderole 3 jours avant le marché (Raphaël est d'accord pour la mettre)
  - 5 panneaux stratégiques mis au dernier moment, juste avant le marché, le jour même
  - L'affichage du parking mis en place aussi par l'équipe d'affichage
- ⇒ Le gain de temps pourrait permettre d'aller faire de l'information auprès des campings avant la saison.

#### **Animations :**

Comme l'année passée, on ne propose que des petites animations culinaires courtes, qui permettent de faire vendre des produits, qui ont du sens.

Luc propose de reproduire une animation gastronomique sur une date bien prédéfinie.

Vincent Bondil propose de mettre des tables sur place pour permettre aux visiteurs de s'arrêter pour un pic-nic à base des produits du marché. Raphaël est d'accord mais les tables doivent être enlevées après chaque marché car son champ est déjà pris d'assaut par les propriétaires de chiens...

- ⇒ **Vincent propose de demander à la mairie si elle peut prêter 2 tables et 4 bancs** du comité des fêtes, que l'on pourrait garder sur toute la saison et stocker chez Raphaël. Il faudra aussi penser à ajouter **une petite poubelle.**

#### **Matériel pour les marchés et investissements :**

Raphaël souhaite installer la clôture en bois dont il n'a pas encore eu le temps de s'occuper depuis le temps. Ce sont des petits poteaux en bois avec un fil électrique.

Le budget à envisager est de 2 à 5 € par poteau x 60 poteaux + raccordement = environ 400 € maximum.

- ⇒ **Raphaël va se renseigner et précisera le budget.**

Il faudra également nettoyer la banderole, prévoir une nouvelle banderole, de nouveaux panneaux parking ( ? ), et des affiches A3 pour la communication dans les campings, etc...

#### **Nouveaux marchés :**

L'objectif de cette réunion étant de trouver de nouveaux lieux, la parole est aux présents.

Benjamin Ducreau propose un endroit sur Ste Croix sur lequel il commercialise déjà : le silo PRODIA. Il y réalise en général un chiffre d'affaires équivalent au marché de Moustiers. Après demande auprès du responsable, celui-ci ne souhaite pas qu'un marché ait lieu chez lui.

Une deuxième option est possible au silo GARCIN, à 500 m sur la route du lac avant le carrefour de la route de Riez-Quinson : la propriétaire, Caroline GARCIN, est d'accord pour y accueillir un marché.

**Restera à étudier sur place les possibilités de se garer facilement, la sécurité, les autorisations de voirie, l'accès à l'électricité et à l'eau, le nombre de producteurs exposants possible.**

- ⇒ Ces marchés pourront avoir lieu le jeudi soir de 16h à 21h du 15 juillet au 15 septembre.

Rose-Marie et Sandrine parlent d'une idée qu'elles ont eu pour leur secteur : à Peipin, sur le parking du point de vente collectif l'Étal des Paysans, le jour de fermeture.

- ⇒ **Nicoline peut poser la question** à Samuel Donneau.

Il y a toujours en suspens la possibilité à **Castellane** avec Nadia Gaydon, mais malheureusement elle n'était pas là pour en dire plus.

⇒ **A voir ?**

Luc pose la question si les producteurs rencontrent des problèmes pour participer à des marchés hebdomadaires, et c'est effectivement le cas, surtout sur certaines communes, où il y a des années d'attente (Gréoux par exemple).

- ⇒ **Luc et Nicoline proposent de se renseigner sur les droits des producteurs pour participer au marché hebdomadaire de leur commune.**

**Calendrier 2013 prévisionnel (voir page suivante)**

- Les marchés de Moustiers auront lieu tous les dimanches de 16h à 21h du 16 juin au 8 septembre.
- Les marchés de Ste Croix (sous réserve) auront lieu tous les jeudis soirs de 16h à 21h du 18 juillet au 29 août 2013.

**Relevé de décisions :**

<b>QUOI ?</b>	<b>QUI ?</b>	<b>QUAND ?</b>
Passer une convention de partenariat entre Bienvenue à la Ferme Alpes Provence et Marchés des Producteurs de Pays du Var	BAF 04, Nicoline Gilles Cauvin	Début 2013
Rappeler Jérôme Galvin qui pourrait être intéressé par les marchés.	Nicoline	Début 2013
Contacteur le nouveau producteur installé en poulet sur Estoublon.	Christophe Botta Nicoline	Début 2013
Contacteur Isabelle Ruffo, et sinon à Patrice Jalabert.	Lucie Moutonnet Nicoline	Début 2013
Contacteur Guy Monbel pour le safran, et ouvrir à Rose-Marie Garcin sur les marchés auxquels lui et Bruno Carron ne participent pas.	Luc	Début 2013
Proposer à Richard Rippert pour le miel sur Ste Croix du Verdon.	Nicoline	Début 2013
Déposer la marque MARCHES DES PAYSANS DU VERDON après un temps de réflexion et suite à une validation par mail.	Luc	avant la saison 2013
Aller voir tous les campings, office de tourisme et pédalos, et de leur donner des panneaux permanents	Luc Les producteurs	en début de saison
Demander à la mairie si elle peut prêter 2 tables et 4 bancs + prévoir une poubelle	Vincent Bondil	Fin 2012
Se renseigner et préciser le budget de clôture.	Raphaël	Fin 2012
Nettoyer la banderole, prévoir une nouvelle banderole, de nouveaux panneaux parking (?), et des affiches A3, etc...	Nicoline	avant la saison 2013
Etudier sur Ste Croix les possibilités de l'organisation d'un marché au silo Garcin ou Prodia	Luc et Nicoline Benjamin	Début 2013
Idée d'un marché sur Peipin à l'étal des paysans proposée par Rose-Marie et Sandrine	Nicoline et les productrices	Début 2013
Voir sur Castellane ?	Nadia et Nicoline	Début 2013
Se renseigner sur les droits des producteurs pour participer au marché hebdomadaire de leur commune	Luc et Nicoline	Début 2013

**PJ 1 (page 5) : Calendrier des marchés 2013**

**PJ 2 (page 6 à 9) : Charte des marchés mise à jour (modifications en jaune).**

## Calendrier des marchés 2013

JUN		JUILLET		AOÛT		SEPTEMBRE	
Samedi	1	Lundi	1	jeudi	1	Dimanche	1
Dimanche	2	Mardi	2	vendredi	2	Lundi	2
Lundi	3	Mercredi	3	samedi	3	Mardi	3
Mardi	4	Jeudi	4	dimanche	4	Mercredi	4
Mercredi	5	Vendredi	5	lundi	5	Jeudi	5
Jeudi	6	Samedi	6	mardi	6	Vendredi	6
Vendredi	7	Dimanche	7	mercredi	7	Samedi	7
Samedi	8	Lundi	8	jeudi	8	Dimanche	8
Dimanche	9	Mardi	9	vendredi	9	Lundi	9
Lundi	10	Mercredi	10	samedi	10	Mardi	10
Mardi	11	Jeudi	11	dimanche	11	Mercredi	11
Mercredi	12	Vendredi	12	lundi	12	Jeudi	12
Jeudi	13	Samedi	13	mardi	13	Vendredi	13
Vendredi	14	Dimanche	14	mercredi	14	Samedi	14
Samedi	15	Lundi	15	jeudi	15	Dimanche	15
Dimanche	16	Mardi	16	vendredi	16	Lundi	16
Lundi	17	Mercredi	17	samedi	17	Mardi	17
Mardi	18	Jeudi	18	dimanche	18	Mercredi	18
Mercredi	19	Vendredi	19	lundi	19	Jeudi	19
Jeudi	20	Samedi	20	mardi	20	Vendredi	20
Vendredi	21	Dimanche	21	mercredi	21	Samedi	21
Samedi	22	Lundi	22	jeudi	22	Dimanche	22
Dimanche	23	Mardi	23	vendredi	23	Lundi	23
Lundi	24	Mercredi	24	samedi	24	Mardi	24
Mardi	25	Jeudi	25	dimanche	25	Mercredi	25
Mercredi	26	Vendredi	26	lundi	26	Jeudi	26
Jeudi	27	Samedi	27	mardi	27	Vendredi	27
Vendredi	28	Dimanche	28	mercredi	28	Samedi	28
Samedi	29	Lundi	29	jeudi	29	Dimanche	29
Dimanche	30	Mardi	30	vendredi	30	Lundi	30
		Mercredi	31	samedi	31		
	3		6		9		2

- Marchés aux saveurs
- Marchés des Paysans du Verdon Moustiers
- Marchés des Paysans du Verdon Ste Croix

Moustiers = 13 marchés

Ste Croix = 7 marchés

**TOTAL = 20 marchés**

**Les modifications incluant les Marchés des Producteurs de Pays sont sous réserve qu'une convention de partenariat soit passée entre Bienvenue à la Ferme Alpes Provence et Marchés des Producteurs de Pays du Var.**

## 1. Préambule

Les marchés des paysans du Verdon sont une initiative de l'association « Bienvenue à la Ferme Alpes-Provence », partenaire privilégié du Parc Naturel Régional du Verdon.

L'association, définie comme « organisateur » dans la présente charte en détient l'administration et l'organisation.

Les marchés ont été créés afin de réunir les attentes des consommateurs et les disponibilités des agriculteurs.

## 2. Objet de la charte

Cette charte de bonnes pratiques vise à garantir aux consommateurs que les produits qui leur sont proposés sur les « marchés des paysans du Verdon » proviennent directement et exclusivement de la ferme des agriculteurs adhérents au réseau Bienvenue à la Ferme ou des agriculteurs locaux sélectionnés.

La présente charte vise à définir les conditions d'organisation et de participation aux « marchés des Paysans du Verdon ». Elle contient des critères de sélection des participants, de qualité des produits présentés, d'organisation et de communication.

## 3. Définition du concept « Marché des Paysans du Verdon »

Par « Marchés des Paysans du Verdon » on entend regroupement d'agriculteurs représentatifs des principales filières agro-alimentaires (viande, légumes, fromage, fruits, miel...), ainsi que les plantes aromatiques et médicinales.

Les lieux et horaires des marchés sont définis par l'organisateur en début de saison. Ces marchés se déroulent généralement en soirée. Les horaires et le calendrier sont décrits en annexe.

Les horaires indiqués sont ceux d'ouverture du marché à la clientèle : les participants sont tenus de prévoir le temps de déballage nécessaire avant le marché, ainsi que de laisser son emplacement propre au terme du marché, en utilisant les conteneurs prévus à cet effet.

Par « Paysans du Verdon » on entend tous les agriculteurs satisfaisant les critères de sélection exposés ci-dessous.

## 4. Application de la charte et sélection des participants aux « Marchés des Paysans du Verdon »

La présente charte s'applique à tous les agriculteurs adhérents au réseau « Bienvenue à la Ferme » ou au réseau « Marchés des Producteurs de Pays » des Alpes de Haute Provence et du Var ayant leur siège d'exploitation situé dans le périmètre du Parc Naturel Régional du Verdon.

Toutefois, en cas de carence d'une ou plusieurs filières, l'organisateur s'autorise à solliciter des adhérents du réseau Bienvenue à la Ferme ou Marchés des Producteurs de Pays situés hors du périmètre précité des départements des Alpes de Haute Provence et du Var.

Par extension, l'organisateur peut également solliciter des agriculteurs hors réseau, ayant leur siège d'exploitation situé dans le périmètre du Parc Naturel Régional du Verdon ou hors du périmètre, lorsqu'ils ont été acceptés par le comité de sélection des « Marchés des Paysans du Verdon ».

## 5. Recevabilité des candidatures

- L'agriculteur doit adhérer au réseau Bienvenue à la Ferme **ou Marchés des Producteurs de Pays, ou** fournir une attestation AMEXA pour justifier de son statut d'agriculteur à titre principal ainsi que de la localisation de son siège d'exploitation.
- L'agriculteur présente une liste exhaustive des produits qu'il souhaite mettre en vente.
- Les décisions seront prises à la majorité des membres de l'association « Bienvenue à la Ferme » présents lors du comité de sélection.

## 6. Produits mis à la vente dans les « Marchés des Paysans du Verdon »

L'agriculteur participant au marché s'engage à :

- Mettre en vente des produits conformes à la liste exhaustive fournie et provenant de sa ferme **et acceptés par le comité de sélection**
- Si les produits sont transformés, ils doivent être élaborés à la ferme (des preuves pourront être demandées), et la valorisation du produit doit se faire sur l'ingrédient produit à la ferme dans le cas où plusieurs ingrédients seraient utilisés (ex : *confiture de fraise – les fraises doivent être récoltées à la ferme*). **Si toutefois la transformation ne peut être organisée à la ferme, la traçabilité des matières premières doit pouvoir être prouvée.**
- Les nouveaux produits mis en vente en cours de saison devront faire l'objet d'une nouvelle demande au comité de sélection.
- La qualité de ses produits, qui ne doivent pas mettre en péril l'image de marque des marchés et doivent respecter la législation en vigueur.
- Etre capable de démontrer la traçabilité de ses produits.
- Prendre ses dispositions pour éviter les ruptures de stock avant la fin du marché.

Il reste pleinement responsable de son produit devant le consommateur

En priorité seront admis les produits de première nécessité et les produits frais.

Nombre de producteurs présents sur le marché par produit : **2 maximum** par filière.

Dans le cas de plusieurs candidatures, le choix pourra être fait par le comité de sélection selon différents critères tels que : la qualité des produits, le lieu de production, la présentation du stand, la régularité du statut agricole et de l'adhésion à l'association Bienvenue à la Ferme, l'ancienneté sur le marché...

### Dépôt-vente

En cas de carence avérée de produits nécessaires au bon fonctionnement du marché, et sous réserve d'acceptation par le comité de sélection, des produits peuvent être mis en dépôt-vente sur le stand d'un agriculteur participant au marché par un autre agriculteur adhérent au réseau Bienvenue à la Ferme.

La traçabilité de provenance des produits devra être claire et bien identifiée (présence d'un panneau).

## 7. Conditions de participation

- L'agriculteur montre son engagement à la charte en la signant
- La périodicité et la procédure de renouvellement : l'admission d'un agriculteur vaut pour une durée d'un an. Si la charte n'a pas été modifiée, il n'est pas nécessaire de la signer à nouveau pour renouveler son admission.
- La participation au marché : l'agriculteur précise les marchés auxquels il va participer en fonction de ses disponibilités et sera tenu de participer.

- L'association Bienvenue à la Ferme Alpes-Provence demande un **chèque de caution de 100 €** à chaque agriculteur s'engageant à participer à un nombre défini de marchés. Ce chèque sera restitué en fin de saison des marchés. En cas d'absence non justifiée par un cas de force majeure à l'un des marchés prévus, le chèque ne sera pas restitué.
- Le tarif de participation au marché est de **10 € pour les adhérents** à jour de leur cotisation annuelle à « Bienvenue à la Ferme » ou « **Marchés des Producteurs de Pays** », et de **30 € pour les non-adhérents**. Tout marché sélectionné est dû et payable à l'avance.
- L'agriculteur devra faire connaître ses besoins en électricité dès son inscription afin de faciliter l'organisation et l'étude des possibilités de branchements. Chacun est responsable de son installation électrique.

## 8. Engagement de l'association « Bienvenue à la Ferme »

L'association « Bienvenue à la Ferme », organisatrice du marché, s'engage à :

- Procéder à la demande d'agrément préalable à l'organisation d'un marché
- Organiser le marché de telle sorte que la participation des agriculteurs soit limitée aux seuls signataires de cette charte
- Recruter les producteurs en s'assurant qu'ils correspondent bien aux critères de la présente charte qu'elle aura pris le soin de leur communiquer
- Recruter les producteurs en évitant toute mise en concurrence nuisible, et en cherchant les compromis (participation à des marchés différents lorsque trop de producteurs sont présents avec le même produit...)
- Interdire l'accès au marché aux producteurs qui ne respectent pas les critères convenus
- Mettre en place le marché dans le respect de la charte en prenant les dispositions nécessaires (arrêté municipal ou autorisation de vente au déballage, assurance responsabilité civile, branchements électriques, autorisations de voirie...)
- Prévoir le matériel de communication suffisant
- Etre présente sur le marché, assurer la fonction de placier, veiller à ce que les agriculteurs utilisent le matériel publicitaire « Bienvenue à la Ferme »
- Réaliser ou déléguer toutes les installations de panneaux, d'affichage, de banderoles et autres communications nécessaires à la bonne réussite du marché
- Assurer la communication nécessaire via les média
- Assurer le suivi du marché afin d'en garantir le bon fonctionnement (exposants, qualité et origine des produits, règlement des litiges entre producteurs et autres litiges...)

## 9. Engagement des agriculteurs :

L'agriculteur participant au marché s'engage à :

- S'inscrire auprès de l'organisateur avant de participer au marché
- Etre présent en personne sur la majorité des marchés
- Souscrire une assurance couvrant tous les risques, notamment responsabilité civile, accident du travail, intoxication alimentaire, vol, incendie...
- Les participants sont réputés être en conformité avec la réglementation en vigueur (hygiène, sécurité, assurance). En cas de doute, l'organisateur s'autorise à contrôler l'adhérent sur son exploitation.
- Un panneau d'information présentant l'exploitation ainsi que les conditions d'accueil sur sa ferme (horaires, visites sur rendez-vous...) est fortement recommandé
- Participer à la diffusion et au développement de ce concept de marché en étant force de proposition et en encourageant l'organisation d'autres marchés.

## 10. Participation aux animations

Afin de conserver l'esprit d'accueil à la ferme, et pour participer à la vie et à l'attractivité des marchés, des animations seront organisées. Elles seront mises à disposition du public gratuitement sur les marchés.



L'agriculteur s'engage à :

- Soit à offrir une animation pour l'un des marchés de la saison
- Soit à prendre en charge une partie de l'affichage, de la logistique ou de l'organisation du marché, et ceci dans un souci d'équité entre les participants.

Les animations proposées ainsi que la participation à l'organisation seront décidées en accord avec le comité de sélection.

## **I 1. Utilisation de la marque Bienvenue à la Ferme**

La marque « Bienvenue à la Ferme » est utilisée par les adhérents à l'association à jour de leur cotisation, selon les conditions précisées dans la charte « Bienvenue à la Ferme ».

Les participants sont encouragés à utiliser le matériel de publicité « Bienvenue à la Ferme » afin de renforcer l'effet réseau (banderoles, affiches, barnums...).

L'agriculteur s'interdit toute utilisation de ce matériel hors du marché s'il n'est pas lui-même adhérent à Bienvenue à la Ferme.

## **I 2. Procédure de contrôles et litiges**

L'organisateur met en place des contrôles sur le respect de la charte, l'utilisation du matériel publicitaire, la bonne tenue du marché et d'autres points jugés nécessaires et édictés par la charte.

L'agriculteur accepte qu'un contrôle soit effectué sur son exploitation. Tout refus pourra donner lieu à son exclusion.

Les litiges doivent, dans la mesure du possible, être réglés par l'organisateur du marché. En cas d'impossibilité, les décisions finales sont prises en « comité des sages » constitué par les représentants du Conseil d'Administration de l'association Bienvenue à la Ferme et les représentants du PNR du Verdon.

## **I 3. Modifications**

Les modifications de la charte doivent être préalablement approuvées par l'association « Bienvenue à la Ferme ».

## **I 4. Annexes**

Annexe A = **bulletin d'inscription** comprenant le calendrier des marchés auquel l'agriculteur signataire participera, ainsi que le montant de la participation.

Annexe B = **liste des produits** mis en vente par l'agriculteur signataire.

L'adhérent ci-dessous nommé déclare avoir pris connaissance de la présente charte des « Marchés des Paysans du Verdon » et en respecte librement tous les termes.

**« Lu et approuvé »**

**Fait à Moustiers, le 30 novembre 2012**

Date : .....à : .....

**L'agriculteur :**

Le président de l'association « Bienvenue à La Ferme Alpes-Provence »,

NOM Prénom : .....

Signature :

Gérard DORAS